



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 19 Mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf Mai à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

Présents : Sébastien MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Line RHODE, Marie-Pierre SOLIGNAC, Maurice LAMOUREUX,

Représentés : Béatrice VERMET représenté par Sébastien MAILLOT

Secrétaire de séance: Line RHODE

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du C.M. du 14 Avril 2022
- Délibération – subvention cloches – Département – Région et CAUVALDOR
- Schéma d'assainissement – Délibération modification de zonage
- Organisation élections législatives
- Organisation inauguration Cœur de Village
- Point maison ROUGIE
- Participation frais de fonctionnement école THEGRA
- CDG 46 – adhésion service remplacement
- Informations et questions diverses

Délibération – subvention cloches – Département – Région et CAUVALDOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons procéder au changement d'une des cloches de l'église qui est fendue et qui ne sonne plus, il précise que cette cloche date du 13^{ème} siècle.

L'estimation du projet est de 21 824.25 € H.T soit 26 189.10 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions auprès de la Région, le Département ainsi que CAUVALDOR le financement serait le suivant :

- Autofinancement - Emprunt	8 094.56 €
- Subvention conseil régional	6 547.27 €
- Subvention conseil Départemental	2 182.42 €
- Subvention CAUVALDOR	5 000.00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour le changement de la cloche à l'église et l'autorise à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région, du Département ainsi que de CAUVALDOR et de signer toutes pièces comptables et administratives relative à cette opération

Schéma d'assainissement – délibération modification zonage

Monsieur le Maire rappelle que le zonage d'assainissement actuellement en vigueur, a été approuvé par délibération en date du 06/07/2021.

Monsieur le Maire propose de modifier son zonage d'assainissement pour intégrer à la zone d'assainissement collectif du secteur "Bourg, Ségala, Maillol et Impresque" :

- les parcelles construites et déjà raccordées au réseau d'assainissement, bien que situées actuellement en zone d'assainissement non collectif : parcelles 1507 - 1557 - 1550 - 1549 - 1548 - section A.
- les parcelles construites, situées en bordure de la zone desservie par le réseau d'assainissement : parcelles 1485 - 1486 - section A.
- le parcelles non construites, mais constructibles, situées en bordure de la zone desservie par le réseau d'assainissement : parcelles 1484 - 1387 - 1559 - 1560 - 1552 - 191 - 192 - section A.

Monsieur le Maire précise que l'autorisation environnementale a indiqué, dans sa décision du 28 mars 2022, que la modification du zonage d'assainissement n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE PRESQUE :

- décide de modifier le zonage communal d'assainissement,
- décide de soumettre le zonage d'assainissement modifié à enquête publique.

Organisation élections législatives – permanence

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochain et demande qui sera présent afin d'établir le planning des permanences.

- Mme Line RHODE sera absente le 12 juin
- Monsieur JAMMES sera absent le 19 juin
- Monsieur BROHA Laurent sera présent uniquement de 15h30 à 18h

Le planning des permanences sera établi et envoyé à chaque conseillers

Organisation et inauguration Cœur du Village

Monsieur le Maire propose de faire l'inauguration du cœur du village un samedi après-midi, soit le 10, le 17 ou le 24 septembre 2022,

Il propose également de faire ce même jour

- L'honorariat de Alain CONNE, ancien Maire
- L'inauguration du lavoir et de cloche

Le conseil demande de voir avec le comité des fêtes pour le prêt des hauts parleurs et du micro.

Maison ROUGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de l'établissement foncier sera en juin

Participation frais de fonctionnement école de THEGRA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enfant domiciliée sur la commune est accueillie dans les écoles publiques de THEGRA .

Le montant de la participation financière forfaitaire pour 2021/2022, voté par la commune de THEGRA s'élève à :

- Ecole maternelle par enfant scolarisé : 1 703 €
- Ecole primaire par enfant scolarisé : 1 188 €

M. le Maire présente un exemplaire de l'avis de participation et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les termes de l'avis de participation aux frais de fonctionnement de l'école de THEGRA
- t autorise M. le Maire à signer ladite participation.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité

CDG 46 – Adhésion service remplacement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaitant adhérer au service de remplacement du centre de gestion, pour pallier aux éventuels remplacements de la secrétaire en cas de maladie ou de congés, mais que l'adhésion a été faite par délibération en date du 2 mars 2018.

Informations et questions diverses

Monsieur PEYROL demande s'il est possible de faire un achat groupé pour l'énergie (pellets, fioul), nous allons relayer l'information par un formulaire à compléter et à rendre en mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil que le lavoir a été dégradé dans la nuit du 29 au 30 avril.

Monsieur le maire informe que Arts scène et compagnie demande à faire une animation à Saint Médard de Presque, le conseil est favorable à cette demande, mais informe qu'il n'y aura pas de zone de repli en cas de mauvais temps, et qu'il n'y aura pas la participation du comité des fêtes ou du conseil municipal.

Monsieur POURTL demande un lieu de rencontre pour l'hiver, l'idée est bonne, la mairie peut prêter une salle mais ne peut pas organiser.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'AMF participe en vie locale à « mon beau village ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,
Pour être affiché le 25/05/2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque, le 25/05/2022

Le Maire,
Sébastien MAILLOT